

ANIMAL HEALTH INFO SYSTEM

Juillet 2025

La dernière newsletter AHIS présentait l'utilisation de l'application PHIS sur le terrain. Celle-ci est consacrée aux données relatives à la gestion et à la santé qui ont été saisies dans l'application PHIS en 2024 par les vétérinaires dans le cadre de leurs examens de troupeau. Des informations plus détaillées sur les activités du centre de compétences AHIS, l'utilisation de l'application PHIS, les données saisies au moyen de l'application PHIS et les examens réalisés dans le cadre des programmes PathoPig et PCE-VT peuvent être consultées dans le [rapport annuel 2024 \(en allemand\)](#) du centre de compétences AHIS. Le rapport a été finalisé en juin et peut depuis être consulté sur le site web AHIS par toutes les personnes intéressées.



L'application «Pig Health Info System» (PHIS) permet de saisir une grande variété de données qui peuvent être pertinentes pour la santé animale. C'est pourquoi les données ne se rapportent pas exclusivement à l'état de santé des porcs, mais contiennent également des informations sur la gestion générale du cheptel et la détention des animaux. En 2024, des données concernant 425 exploitations ont été saisies dans le PHIS.

La prévention de l'introduction d'un agent infectieux dans un troupeau d'animaux est toujours préférable au traitement à la suite d'une infection, tant du point de vue économique que de celui du bien-être des animaux, c'est pourquoi une bonne biosécurité est d'une importance capitale pour un cheptel porcin.

Les données saisies dans le PHIS indiquent qu'un contact direct et/ou indirect avec des sangliers serait possible dans environ la moitié des cheptels porcins suisses. En outre, à peine la moitié des exploitations sont accessibles par un sas d'hygiène de manière systématique. Il semble qu'il y ait encore un potentiel d'optimisation dans ce domaine. Comme les agents infectieux peuvent également être introduits par des rongeurs nuisibles, il est également recommandé de lutter efficacement contre ces derniers dans les cheptels porcins. D'après les données disponibles dans le PHIS, la mise en œuvre d'un concept de lutte systématique contre les rongeurs nuisibles serait en tout cas payante (fig. 1).

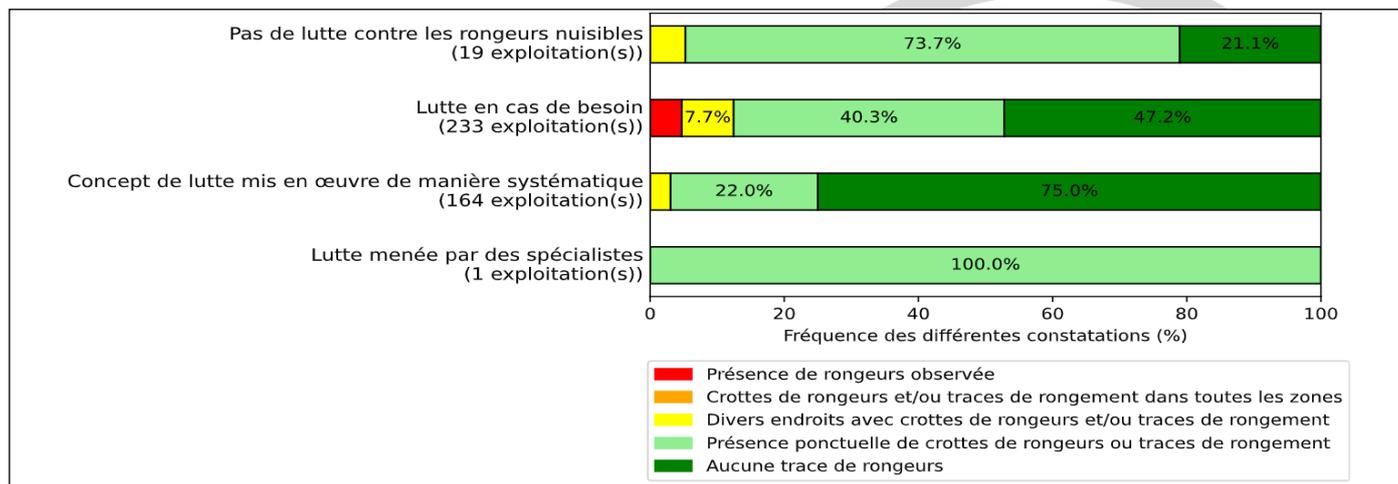


Fig. 1 : Évaluation de l'infestation par les rongeurs nuisibles en fonction de différentes stratégies de lutte.

En 2024, 2'103 constatations et diagnostics ont été saisis au moyen de l'application PHIS, accompagnés de la catégorie d'animaux concernée et de la prévalence. Avec 42,8% des constatations et diagnostics, les porcs d'engraissement étaient le plus souvent concernés. Les deuxième et troisième catégories d'animaux les plus documentées étaient les porcelets sevrés et les porcelets sous la mère (respectivement 21,3% et 11,7%). Pour une évaluation plus approfondie, les constatations et les diagnostics ont été regroupés en différentes problématiques. Différentes approches ont été choisies pour l'évaluation. D'une part, nous avons évalué la fréquence à laquelle les différentes problématiques ont été saisies au cours de l'année et, d'autre part, nous avons représenté les prévalences de ces problématiques au moyen de diagrammes en boîte à moustaches (boxplots). Indépendamment de l'approche, les mêmes problématiques se sont révélées prépondérantes pour les différentes catégories d'animaux. Chez les porcelets sous la mère, il s'agissait en particulier des problématiques «digestion/diarrhée» et «appareil locomoteur», chez les porcelets sevrés,

des problématiques «digestion/diarrhée» et «cannibalisme», chez les porcs à l'engraissement, des problématiques «cannibalisme» et «appareil locomoteur», et chez les truies d'élevage, des problématiques «appareil locomoteur» et «mise bas/fertilité».

Les vétérinaires ne peuvent remettre des médicaments soumis à l'obligation de tenir un registre que s'ils ont évalué personnellement l'état de santé des animaux de rente à traiter, ou si une convention relative aux visites régulières des exploitations et à l'utilisation correcte des médicaments vétérinaires (convention Médvét) a été conclue avec les détenteurs d'animaux. Ces visites régulières de l'exploitation peuvent être documentées dans le PHIS dans le formulaire «Visite Médvét». Une évaluation globale de la santé des animaux est également effectuée dans ce cadre. Dans les grands cheptels, il est pratiquement impossible d'empêcher l'apparition de problèmes isolés. L'apparition de problèmes de troupeau sans que des mesures adéquates n'aient été prises semble toutefois être exceptionnelle (fig. 2).

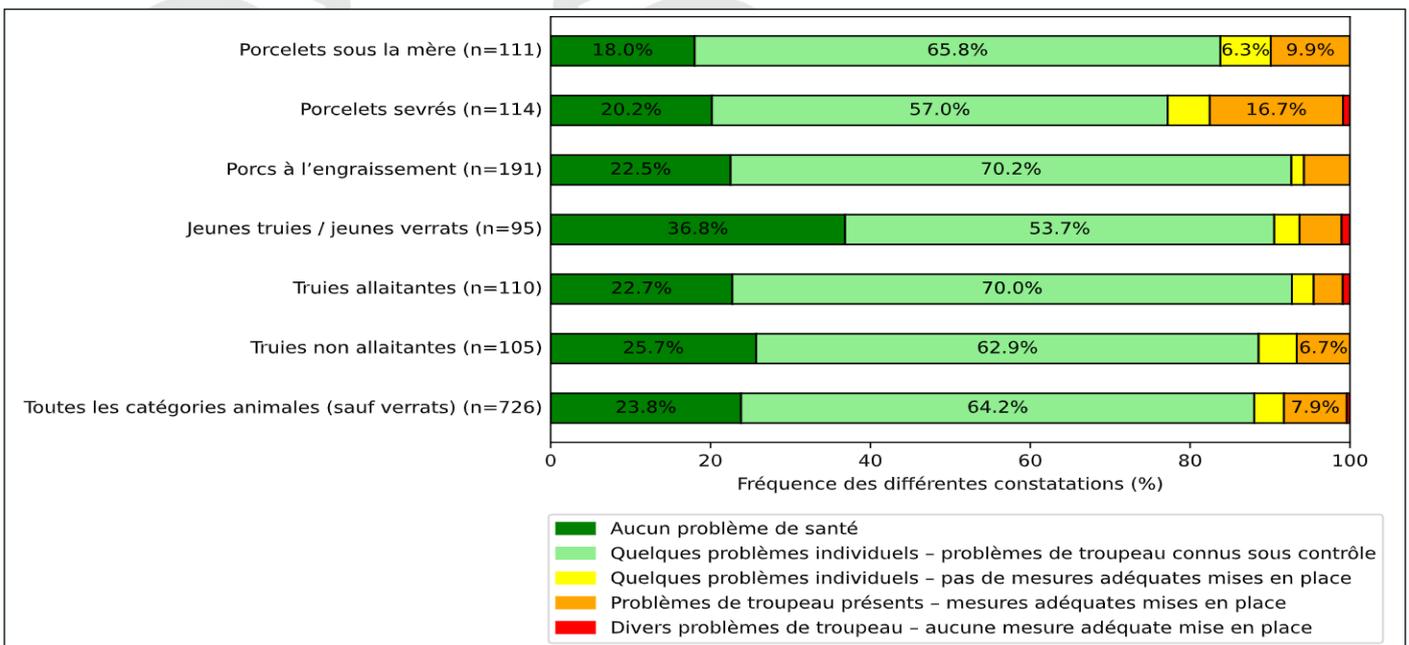


Fig. 2 : Évaluation de la santé animale par les vétérinaires



Plus d'information sur
www.animalhealthinfosystem.ch

Contact CHIS:
Projet CHIS
Dr. méd. vét. Marie Mudry
marie.mudry@ntgs.ch

Contact PHIS:
Centre de compétences AHIS
Dr. méd. vét. Claudia Egle
info@ahis-ntgs.ch

Universität Bern | Universität Zürich

vetsuisse-fakultät

NUTZTIERGESUNDHEIT SCHWEIZ
SANTÉ ANIMAUX DE RENTE SUISSE
SALUTE DEGLI ANIMALI DA REDDITO SVIZZERA